

Les Infos de Base

mercredi 19 décembre 2007
volume 10, numéro 51
ISSN 1492-0670

Dans ce numéro

1 État de la publication

Code civil du Québec — Accès aux règles et Dictionnaire du Droit québécois

2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

4 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*^{md}: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 51 du 19 décembre 2007. Les modifications apportées par L.Q. 2007, c. 25, 26, 28, 29 et entrées en vigueur au 19 décembre 2007 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 19 décembre 2007 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 51 du 19 décembre 2007, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 50 du 8 décembre 2007.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 4 janvier 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 48 du 28 novembre 2007, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 47 du 24 novembre 2007.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec*

Infobase contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2007.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 25 du 12 décembre 2007.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 22 décembre 2007 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 24 novembre 2007.

Le *Dictionnaire du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 24 novembre 2007.

Code civil du Québec — Accès aux règles et Dictionnaire du Droit québécois

La période d'évaluation des deux nouveaux livres de la bibliothèque *Accès Légal, Code civil du Québec — Accès aux règles et Dictionnaire du Droit québécois*, s'est terminée le 30 septembre.

Le *Dictionnaire du Droit québécois* est votre dictionnaire alphabétique et analogique du Droit québécois.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est votre *Code civil* raisonné dompteur de complexité.

Appelez-nous au 514/893-2526 pour obtenir des renseignements supplémentaires concernant ces nouveaux produits ou pour connaître leurs conditions d'abonnement.

Gaudet Éditeur Ltée
5278, rue Nantel
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, L.R.Q., c. **G-1.02**, ann. I.

Loi modifiant la Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal, la Loi sur la Société de télédiffusion du Québec et la Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec, L.Q. 2007, c. 26, a. 34.

Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal, L.R.Q., c. **S-11.03**, aa. 4-4.4, 5, 6, 7, 8, 9-15, 16, 17, 18, 26, 30, 32.

Loi modifiant la Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal, la Loi sur la Société de télédiffusion du Québec et la Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec, L.Q. 2007, c. 26, aa. 1-12.

Loi sur la Société de télédiffusion du Québec, L.R.Q., c. **S-12.01**, aa. 5-5.4, 6, 8, 9, 10, 11, 14, 15, 19, 21, 24, 25, 28.1.

Loi modifiant la Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal, la Loi sur la Société de télédiffusion du Québec et la Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec, L.Q. 2007, c. 26, aa. 13-22.

Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec, L.R.Q., c. **S-14.01**, aa. 4-4.5, 5, 6, 7, 8, 9-15, 16, 17, 18, 26, 30.

Loi modifiant la Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal, la Loi sur la Société de télédiffusion du Québec et la Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec, L.Q. 2007, c. 26, aa. 23-33.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur les primes d'assurance pour l'année 2008, [R.R.Q., c. **A-3.001**, r. 2.02], nouveau.

Règlement sur les ratios d'expérience pour l'année 2008, [R.R.Q., c. A-3.001, r. 2.03], nouveau.

Règlement sur le tarif des droits, honoraires et frais édicté en vertu de la Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, [R.R.Q., c. **A-4.1**, r. 2.1], aa. 1, 2.

Avis d'indexation, Avis, (2007) 139 G.O. 1, 1098.

Règlement d'application de la Loi sur les agences d'investigation ou de sécurité, R.R.Q., 1981, c. **A-8**, r. 1, aa. 4-6, 8, 9, 13.

Droits pour la délivrance d'un permis d'agence et d'un permis d'agent d'investigation ou de sécurité, Avis, (2007) 139 G.O. 1, 1075.

Règlement sur l'aide juridique, [R.R.Q., c. **A-14**, r. 0.2], aa. 18, 20, 21.

Règlement modifiant le Règlement sur l'aide juridique, D. 1277-2005 du 21-12-05, (2006) 138 G.O. 2, 227, aa. 7-9.

Règlement sur les appareils sous pression, [R.R.Q., c. **A-20.01**, r. 1.1], aa. 43-55, 58-64, 78, 86.

Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière de gaz, de machines fixes et d'appareils sous pression, [R.R.Q., c. F-5, r. 1.3], a. 49.

Règlement sur les contributions d'assurance, [R.R.Q., c. **A-25**, r. 1.2], aa. 2, 8, 9, 12, 29, 30.

Entrée en vigueur des articles 5, 6, 13-41;

Contribution d'assurance annuelle pour conserver le droit de circuler avec un véhicule routier pour l'année 2008 et Contribution d'assurance exigible d'un titulaire de permis ou d'une personne qui en fait la demande pour l'année 2008, Avis, (2007) 139 G.O. 1, 898.

Règlement sur les taux de cotisation au régime d'assurance parentale, [R.R.Q., c. **A-29.011**, r. 2], a. 1.

Règlement modifiant le Règlement sur les taux de cotisation au régime d'assurance parentale, D. 783-2007 du 12-09-07, (2007) 139 G.O. 2, 3735A, a.1.

Code de construction, [R.R.Q., c. **B-1.1**, r. 0.01.01], aa. 2.09, 2.10, 3.03, 5.04, 8.14.

Code de construction — Chapitre II — Gaz, Avis, (2007) 139 G.O. 1, 1093;

Code de construction — Chapitre III — Plomberie, Avis, (2007) 139 G.O. 1, 1094;

Code de construction — Chapitre V — Électricité, Avis, (2007) 139 G.O. 1, 1094;

Code de construction — Chapitre VIII — Installation d'équipement pétrolier, Avis, (2007) 139 G.O. 1, 1095.

Code de sécurité, [R.R.Q., c. B-1.1, r. 0.01.01.1], aa. 77, 86, 87, 95-97, 106, 130.

Code de sécurité — Chapitre III — Gaz, Avis, (2007) 139 G.O. 1, 1095;

Code de sécurité — Chapitre IV — Ascenseurs et autres appareils élévateurs, Avis, (2007) 139 G.O. 1, 1096;

Code de sécurité — Chapitre V — Remontées mécaniques, Avis, (2007) 139 G.O. 1, 1096;

Code de sécurité — Chapitre VI — Installation d'équipement pétrolier, Avis, (2007) 139 G.O. 1, 1096.

Règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs en construction et des constructeurs-propriétaires, [R.R.Q., c. B-1.1, r. 1], a. 41.

Indexation des droits et des frais, Avis, (2007) 139 G.O. 1, 1097.

Règlement sur la Gazette officielle du Québec, [R.R.Q., c. **C-8.1.1**, r. 1], aa. 6-10.

Avis d'indexation, Avis, (2007) 139 G.O. 1, 1058.

Règlement sur les frais exigibles en vertu du Code de la sécurité routière et sur la remise des objets confisqués, [R.R.Q., c. **C-24.2**, r. 1.001], aa. 2, 2.1, 3, 4, 4.1.1, 4.2.

Règlement modifiant le Règlement sur les frais exigibles en vertu du Code de la sécurité routière et sur la remise des objets confisqués, D. 267-2007 du 28-03-07, (2007) 139 G.O. 2, 1804A, aa. 1-4, 5 (partie), 6.

Règlement sur l'immatriculation des véhicules routiers, [R.R.Q., c. C-24.2, r. 1.01.1], aa. 3, 13, intitulé de la section VIII du chapitre I, 19, 20, 20.1, 21-24, 24.1, 25, 25.1-25.7, 60.14-60.17, 60.18, 61-61.2, 67, 68, 69-71, 72-75.1, 76, 77, 90.1, 147, 148, 154, 158, 160, 161, 162, 163, 164, 170-170.2, 176.

Règlement modifiant le Règlement sur l'immatriculation des véhicules routiers, D. 265-2007 du 28-03-07, (2007) 139 G.O. 2, 1789A, aa. 1-27.

Règlement sur les permis, [R.R.Q., c. C-24.2, r. 3.1.1], aa. 57, 58, 61, 61.1, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68-70.1, 71-73.2, 73.3, 73.4, 73.8-73.10, 79-81, 84.1-84.3.

Règlement modifiant le Règlement sur les permis, D. 266-2007 du 28-03-07, (2007) 139 G.O. 2, 1798A, aa. 1, 3 (partie), 4-11, 12 (partie), 13 (partie).

Règlement sur la fixation des pensions alimentaires pour enfants, [R.R.Q., c. **C-25**, r. 1.2], ann. II.

Règlement modifiant le Règlement sur la fixation des pensions alimentaires pour enfants, D. 1102-2007 du 12-12-07, (2007) 139 G.O. 2, 5380A, a. 1.

Règlement sur les droits à verser en vertu de l'article 106.6 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, [R.R.Q., c. **C-61.1**, r. 17], a. 2.

Avis d'indexation, Avis, (2007) 139 G.O. 1, 1098.

Règlement sur les droits exigibles et les titres de spécialistes de l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec, [R.R.Q., c. **C-73.1**, r. 3], aa. 1, 1.1, 1.2, 2, 3.

Avis d'indexation, Avis, (2007) 139 G.O. 1, 998.

Règlement sur les droits, les cotisations et les frais exigibles, [R.R.Q., c. **D-9.2**, r. 1.2], aa. 3.1, 24, 25.

Règlement modifiant le Règlement sur les droits, les cotisations et les frais exigibles, D. 1099-2007 du 12-12-07, (2007) 139 G.O. 2, 5379A, aa. 1, 2.

Ordonnance sur les certificats de compétence en matière de gaz, R.R.Q., 1981, c. **D-10**, r. 2, remplacé.

Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière de gaz, de machines fixes et d'appareils sous pression, [R.R.Q., c. F-5, r. 1.3], a. 49.

Règlement sur le gaz et la sécurité publique, R.R.Q., 1981, c. D-10, r. 4, remplacé.

Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière de gaz, de machines fixes et d'appareils sous pression, [R.R.Q., c. F-5, r. 1.3], a. 49.

Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière d'électricité, de tuyauterie et de mécanique de systèmes de déplacement mécanisé dans les secteurs autres que celui de la construction, [R.R.Q., c. **F-5**, r. 1.2], aa. 3, 6.1, 21, 23, 38.

Entrée en vigueur des articles 1-27, 28 (partie), 29-38;

Règlement modifiant le Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière d'électricité, de tuyauterie et de mécanique de systèmes de déplacement mécanisé dans les secteurs autres

que celui de la construction, D. 1011-2007 du 14-11-07, (2007) 139 G.O. 2, 4850, aa. 1-4;

Règlement modifiant le Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière d'électricité, de tuyauterie et de mécanique de systèmes de déplacement mécanisé dans les secteurs autres que celui de la construction, D. 1127-2007 du 12-12-07, (2007) 139 G.O. 2, 5384A, a. 1.

Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière de gaz, de machines fixes et d'appareils sous pression, [R.R.Q., c. F-5, r. 1.3], a. 50.

Entrée en vigueur des articles 1-33, 34 (partie), 35-50;

Règlement modifiant le Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière de gaz, de machines fixes et d'appareils sous pression, D. 1128-2007 du 12-12-07, (2007) 139 G.O. 2, 5385A, a. 1.

Règlement sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre s'appliquant aux métiers d'électricien, de tuyauteur, de mécanicien d'ascenseur et d'opérateur de machines électriques dans les secteurs autres que celui de la construction, R.R.Q., 1981, c. F-5, r. 4, remplacé.

Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière d'électricité, de tuyauterie et de mécanique de systèmes de déplacement mécanisé dans les secteurs autres que celui de la construction, [R.R.Q., c. F-5, r. 1.2], a. 37.

Programme de financement de l'agriculture, [R.R.Q., c. **L-0.1**, Avis du 01-10-01, (2001) 133 G.O. 1, 1113], aa. 6, 16.

Programme de financement de l'agriculture, Avis du 09-11-07, (2007) 139 G.O. 1, 1115, aa. 1, 2.

Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt, [R.R.Q., c. L-0.1, Avis du 01-10-01, (2001) 133 G.O. 1, 1113], aa. 5, 7, 21.1.

Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt, Avis du 09-11-07, (2007) 139 G.O. 1, 1115, aa. 1-3.

Programme d'appui financier à la relève agricole, [R.R.Q., c. L-0.1, Avis du 01-10-01, (2001) 133 G.O. 1, 1113], aa. 1, 8, 9, 33.1.

Programme d'appui financier à la relève agricole, Avis du 09-11-07, (2007) 139 G.O. 1, 1111, aa. 1-4.

Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, [R.R.Q., c. L-0.1, Avis du 27-11-01, (2001) 133 G.O. 1, 1336], aa. 18.1, 18.2, 20, 24, 27.1-27.6, 32, 33, 42, 57.

Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, Avis du 09-11-07, (2007) 139 G.O. 1, 1113, aa. 1-13.

Programme d'assurance récolte, [R.R.Q., c. L-0.1, Avis du 21-02-02, (2002) 134 G.O. 1, 261], aa. 26.1, 26.2, 58, 59.1.

Programme d'assurance récolte, Avis du 09-11-07, (2007) 139 G.O. 1, 1112, aa. 1-3.

Règlement sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés, R.R.Q., 1981, c. **M-5**, r. 1, a. 5.

Tableau des nouveaux droits sur les permis, Avis, (2007) 139 G.O. 1, 1075.

Règlement sur les mécaniciens de machines fixes, R.R.Q., 1981, c. **M-6**, r. 1, aa. 28-39, 41-60, ann. D.

Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière de gaz, de machines fixes et d'appareils sous pression, [R.R.Q., c. F-5, r. 1.3], a. 49.

Arrêté ministériel concernant les indicateurs de gestion relatifs à l'administration de certains organismes municipaux, [R.R.Q., c. **M-22.1**, A.M. 2007 du 03-12-07, (2007) 139 G.O. 2, 5733], nouveau.

Arrêté ministériel concernant l'établissement d'indicateurs de gestion relatifs à l'administration de certains organismes municipaux, [R.R.Q., c. **M-22.1**, r. 1.2], remplacé.

Arrêté ministériel concernant les indicateurs de gestion relatifs à l'administration de certains organismes municipaux, A.M. 2007 du 03-12-07, (2007) 139 G.O. 2, 5733.

Règlement sur les droits exigibles pour l'enregistrement ou le renouvellement des attestations aux fins du crédit d'impôt pour le design, [R.R.Q., c. **M-30.01**, r. 0.2], a. 1.

Avis d'indexation, Avis, (2007) 139 G.O. 1, 1013.

Règlement sur les contingents du bois des producteurs de la Beauce, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 65], a. 2.

Règlement modifiant le Règlement sur les contingents du bois des producteurs de la Beauce, Décision 8889 du 25-10-07, (2007) 139 G.O. 2, 4441, a. 2.

Règlement sur les contributions des producteurs de bois de la région de Québec, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 158], aa. 3, 3.1.

Règlement modifiant le Règlement sur les contributions des producteurs de bois de la région de Québec, Décision 8645 du 19-06-06, (2006) 138 G.O. 2, 2908, aa. 5, 6.

Règlement sur le fonds d'aménagement forestier des producteurs de bois de la région de Québec, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 161], a. 3.

Règlement modifiant le Règlement sur le fonds d'aménagement forestier des producteurs de bois de la région de Québec, Décision 8643 du 19-06-07, (2007) 139 G.O. 2, 2907, a. 1.

Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides, [R.R.Q., c. **P-9.3**, r. 0.1], aa. 21, 22, 39, 40.

Avis d'indexation, Avis, (2007) 139 G.O. 1, 1017.

Règlement sur le tarif des droits, honoraires et frais édicté en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, [R.R.Q., c. **P-41.1**, r. 5.1], aa. 1, 2, 3-3.3.

Avis d'indexation, Avis, (2007) 139 G.O. 1, 1098.

Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel, [R.R.Q., c. **Q-2**, r. 1.01], aa. 11, 12.

Avis d'indexation, Avis, (2007) 139 G.O. 1, 1017.

Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés, [R.R.Q., c. Q-2, r. 6.01], a. 57.

Avis d'indexation, Avis, (2007) 139 G.O. 1, 1013.

Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles, [R.R.Q., c. Q-2, r. 6.02], a. 149.

Avis d'indexation, Avis, (2007) 139 G.O. 1, 1014.

Règlement sur les matières dangereuses, [R.R.Q., c. Q-2, r. 15.2], a. 126.

Avis d'indexation, Avis, (2007) 139 G.O. 1, 1017.

Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, [R.R.Q., c. Q-2, r. 18.1.3], a. 3.

Avis d'indexation, Avis, (2007) 139 G.O. 1, 1018.

Règlement sur le tarif permettant de déterminer les coûts d'échantillonnage, d'analyse, d'inspection ou d'enquête faisant partie des frais d'une poursuite civile ou pénale intentée pour l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement, [R.R.Q., c. Q-2, r. 23.2], a. 3, ann. I.

Avis d'indexation, Avis, (2007) 139 G.O. 1, 1016.

Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, [R.R.Q., c. **R-10**, r. 1.1.1], a. 29.6.1.

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, C.T. 205756 du 04-12-07, (2007) 139 G.O. 2, 5743, a. 1.

Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, [R.R.Q., c. **R-12.1**, r. 1.1], a. 11.

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, C.T. 205757 du 04-12-07, (2007) 139 G.O. 2, 5744, a. 1.

Règlement sur les régimes complémentaires de retraite, [R.R.Q., c. **R-15.1**, r. 1], aa. 13, 13.0.1.

Avis d'ajustement des droits exigibles, Avis, (2007) 139 G.O. 1, 1058.

Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction, [R.R.Q., c. **R-20**, r. 14.01], aa. 51, 92.4, 167.1, 176, ann. VI, VIII, IX, X.

Règlement modifiant le Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction, Décision CCQ-073660 du 28-09-07, (2007) 139 G.O. 2, 4497, aa. 4, 9, 15-20.

Règlement sur la santé et la sécurité du travail, [R.R.Q., c. **S-2.1**, r. 19.01], aa. 256.1, 261, ann. I.

Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail, D. 1120-2006 du 06-12-06, (2006) 138 G.O. 2, 5793, aa. 4 (partie), 5, 11 (partie).

Règlement sur la sécurité des barrages, [R.R.Q., c. **S-3.1.01**, r. 1], aa. 65-69.

Avis d'indexation, Avis, (2007) 139 G.O. 1, 1014.

Règlement sur la délivrance des permis en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, [R.R.Q., c. **S-4.2**, D. 901-2007 du 17-10-07, (2007) 139 G.O. 2, 4391], nouveau.

Règlement sur les services de transport par taxi, [R.R.Q., c. **S-6.01**, r. 2], aa. 4, 13.

Règlement modifiant le Règlement sur les services de transport par taxi, D. 268-2007 du 28-03-07, (2007) 139 G.O. 2, 1807A, aa. 1, 2.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Loi sur la citoyenneté, L.R.C. 1985, ch. **C-29**, aa. 3, 5.1, 27, 27.1.

Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté (adoption), L.C. 2007, ch. 24, aa. 1-3.

Loi électorale du Canada, L.C. **2000**, ch. **9**, a. 162.

Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, L.C. 2007, ch. 21, a. 28 (partie).

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.